NUMÉRO 12 • JANVIER 2024

L'info du GDS

Toute l'équipe du GDS Picardie et ses élus vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024!



Crédit photo : EARL DES VALLEES

Un numéro unique pour le GDS Picardie!

Depuis le 1er décembre 2023, il y a désormais un numéro unique pour le GDS : le 03 23 22 50 92, qui correspond à l'ancien numéro du site de l'Aisne. Cet unique numéro nous permet de vous proposer un répondeur interactif : il vous permettra de joindre directement le service que vous souhaitez : achat/vente - prophylaxie - autopsies - autre (comptabilité, service technique ...).

Demande d'enlèvement auprès d'ATEMAX : les bonnes pratiques

Afin que l'enlèvement de vos animaux se fasse dans les **meilleures conditions**, quelques règles sont à respecter.

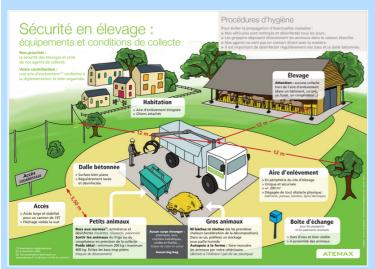
Il est important de disposer de :

- Une **aire d'équarrissage** éloignée des habitations, du bâtiment d'élevage et des lignes électriques
- Un **bac** aux normes pour l'enlèvement des **petits animaux** (bacs entre 200 et 750 L)
- Pour les **gros animaux** : les protéger avec de la paille lorsqu'il fait chaud pour limiter la décomposition
- Les **passeports** des bovins sont à mettre à disposition (dans une boîte hors d'eau)
- L'usage de **sacs en plastique** est à proscrire (vous pouvez utiliser des sacs en papier ou compostables)

Egalement, ne laissez pas de **ficelles** avec les animaux morts

Vous retrouverez tous ces éléments détaillés sur : https://atemax.fr/advices.

Pour rappel, ATEMAX met également gratuitement à votre disposition du **matériel de fléchage** : n'hésitez pas à le commander lors de votre prochaine demande d'enlèvement.



Un allaitement de qualité pour des veaux en bonne santé!

La santé du veau passe par son alimentation. Il est donc indispensable de bien gérer sa phase lactée. Pour cela, il est incontournable de respecter la **température** de buvée de 38-40 °C (si ce n'est pas encore le cas, munissez-vous d'un réchauffe-lait et d'un thermomètre !) et de gérer la **quantité** distribuée en fonction de l'âge du veau, du nombre de buvées par jour et du type de lait choisi (lait entier, lait en poudre, lait fermenté).

- Si vous optez pour le **lait en poudre**, privilégiez un aliment avec au moins 40% de poudre de lait écrémé pour favoriser la croissance du veau.
- Si vous optez pour le **lait entier**, veillez à ne pas distribuer le lait de vaches en traitement afin d'éviter toute antibiorésistance, ni de lait de vaches connues positives à certaines maladies transmissibles via le lait comme la Paratuberculose.

Dans tous les cas, le meilleur moyen de distribution est le seau tétine : plus de salivation = meilleure digestion ! Mais pensez à réserver un seau par veau, à les nettoyer à l'eau chaude après chaque buvée puis les retourner après lavage pour le séchage.

Section équine - cotisation 2024



Le GDS Picardie vous propose d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à la section équine!



S'élevant à 12€ par détenteur et 10€ par équidé, l'adhésion permet le remboursement intégral des frais d'équarrissage en cas de décès de votre animal.

De plus, pour vous aider à maîtriser le parasitisme de vos animaux, le GDS prend en charge à 50% HT une coprologie par équidé adhérent et par an.

Faites-nous parvenir le règlement de la cotisation à la section équine pour l'année 2024 avant le 31 janvier 2024 au GDS Picardie (site d'Amiens : 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS CEDEX 3).

Retour sur nos réunions de secteur!

Pour cette fin d'année 2023, 11 réunions hivernales ont été organisées sur les 3 départements picards par le GDS. Pas moins de 214 éleveurs ont répondu présents à cette invitation pour balayer ensemble les actualités sanitaires du GDS et aborder le thème de "La santé des veaux" avec un vétérinaire. L'occasion pour chacun de poser ses questions et de partager un repas convivial entre éleveurs de secteur.

Et ce n'est pas fini! En janvier 2024 et parce que les éleveurs de petits ruminants ont eux aussi le droit à leur réunion du GDS, 2 réunions ovines/caprines sont prévues sur le thème de « La gestion du parasitisme » :

- Le 09 janvier à Barenton-Bugny (02)
- Le 18 janvier à Sommereux (60)

N'hésitez pas à nous contacter pour vous y inscrire! MERCI à tous pour votre participation et à l'année prochaine!



Somme





3 ans!

Le virus de la BVD recule en Picardie. le GDS prépare la suite!



Depuis 2020, le dépistage BVD à la naissance a permis de diviser par presque 9 le nombre de veaux positifs en seulement

A terme, les élevages picards qui répondront à un certain nombre de critères favorables pourront arrêter les boucles et passer à la surveillance sérologique (anticorps) de la BVD. Pour préparer ce passage, une zone « test » du protocole de surveillance sérologique a été définie au sein de laquelle des élevages sans circulation virale depuis au moins 18 mois ont été sélectionnés.

Dès cette campagne, des recherches d'anticorps sont programmées dans les élevages sélectionnés :

- Allaitants : recherche d'anticorps BVD sur tous les bovins 24-48 mois prélevés lors de la prophylaxie sanguine
- Avec un lait de tank négatif à la BVD : recherche d'anticorps sur le lait 2 fois par an
- Avec un lait de tank positif à la BVD : recherche d'anticorps sur les prises de sang de 10 bovins de chacune de ces trois classes d'âges : 12-24 mois, 24-36 mois et 36-48 mois

Tous les élevages continuent de boucler!



En cas de détection d'anticorps dans le sang ou le lait de vos bovins : pas de panique ! Cela peut vouloir dire :

- Que vous détenez des bovins vaccinés contre le virus de la **BVD**
- Que vous détenez des bovins immunisés contre le virus de la BVD. Ces bovins ne sont plus porteurs du virus mais l'ont déjà rencontré. Ils se sont immunisés et pourront éliminer le virus s'ils le rencontrent une nouvelle fois.

Les recherches d'anticorps seront intégralement prises en charge par le GDS.



🖟 La visite sanitaire d'élevage 📈 🚃



La visite sanitaire d'élevage est obligatoire pour les élevages détenant :

• Des bovins : à partir de 5 bovins

Aisne

- Des ovins : à partir de 40 ovins reproducteurs
- Des caprins : à partir de 20 caprins reproducteurs
- Des équins : à partir de 3 équidés

Elle doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire désigné par l'éleveur, sous la responsabilité de la DDPP, en présence de l'éleveur ou de son représentant.

Cette visite a pour but principal de :

- Permettre un échange privilégié entre l'éleveur vétérinaire et transmettre connaissances sur certains sujets aux éleveurs
- Sensibiliser l'éleveur à certaines problématiques pour la gestion sanitaire de ses animaux
- Collecter des données épidémiologiques et sociologiques

L'Etat prend en charge le coût de la visite, qui peut être soit annuelle soit biannuelle selon les thèmes abordés. Ces documents doivent être conservés pendant une durée minimale de 5 ans avec le registre d'élevage.





Crédit photo : M. CARPENTIER

Site de l'Aisne

Zone d'Activités du griffon CS 10 685 02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise

Rue Frère Gagne BP 40463 60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 3





gdspicardie@reseaugds.com

